

RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES



ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le marché aux puces est organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pfettisheim dans les rues du village.



ARTICLE 2 - HORAIRES

- Installation des exposants à partir de 6h00 à 8h00
- Ouverture au public à partir de 8h00
- Fermeture à 18h00
- Les exposants doivent être installés avant l'ouverture au public.



ARTICLE 3 - TARIFS

- 15 € les 5 mètres linéaires
- 2 € le mètre supplémentaire
- Caution ménage à : 10 € par emplacement

Toute réservation ne sera validée qu'après réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement.
La caution sera restituée en fin de journée, après vérification de la propreté de l'emplacement.



ARTICLE 4 - EMBLEMENTS

- Les emplacements sont attribués exclusivement par l'organisation.
- Aucun exposant ne peut choisir son emplacement.
- Un véhicule pourra être conservé sur le stand selon la configuration des lieux.



ARTICLE 5 - PRODUITS INTERDITS

Sont interdits à la vente :

- Animaux
 - Armes ou objets dangereux
 - Produits illicites
- Denrées alimentaires non autorisées



ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation ou accident survenant pendant la manifestation.
Chaque exposant reste responsable de son stand, de ses biens et de son installation.



ARTICLE 7 - ANNULATION

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.



ARTICLE 8 - CAUTION

Toute caution non récupérée le soir même sera considérée comme un don à l'amicale des sapeurs-pompiers de Pfettisheim.

Merci de votre participation et bon marché !

BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANT A RETOURNER AVANT LE 03 SEPTEMBRE 2026



Nom/Prénom : Date :/...../.....

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Nombre de mètres souhaités : mètres.

Véhicules sur le stand : ☐ Oui ☐ Non Véhicules autorisés uniquement sur emplacements prévus et en nombre limité.

- ☐ Je certifie sur l'honneur que les objets proposés à la vente sont personnels et d'occasion.
☐ Je certifie ne pas participer à plus de 2 vide-greniers / marchés aux puces par an et tant que particulier

TARIFS

5 mètres = 15€

Mètres supplémentaire =x 2€ =€

Total emplacement :€

Caution obligatoire : 10€

TOTAL A REGLER :€

SIGNATURE :

MODE DE REGLEMENT

- ☐ Chèque joint au bulletin à l'ordre de ADSP
☐ Virement bancaire

Merci d'indiquer en motif de virement :
NOM + Marché aux puces 2026

Titulaire du compte : AMIC SAPEURS POMPIERS

IBAN : FR76 1027 8011 7000 0351 8824 549

BIC : CMCIFR2A

Bulletin à déposer chez :
WACK Robin - 4 rue Principale
67370 PFETTISHEIM